
2017 BELGIAN KARTING CHAMPIONSHIP



Règlement Sportif 2017

Additif 1

Chapitre 4 : Déroulement du Championnat

Art. 12.5. Droit d'inscription

Chaque pilote a la possibilité de s'inscrire pour la totalité des épreuves du 2017 Belgian Karting Championship ou à une seule épreuve. Le bulletin d'engagement officiel devra être rempli correctement, complètement et lisiblement. Le bulletin d'engagement est disponible sur le site www.iame-belgium.com. Aucun autre bulletin d'engagement ne sera accepté. Cette demande d'inscription devra être accompagnée d'un versement sur le compte repris dans les modalités d'engagement. Pour les versements effectués via des banques étrangères, les frais devront être pris en charge par le concurrent. Seuls les extraits du compte repris sur le bulletin d'engagement font office de preuve de paiement. Lors du Contrôle Administratif, une caution de propreté de 20€ en espèces sera demandée à chaque pilote. Cette caution pourra être récupérée après l'épreuve, après contrôle de la propreté de l'emplacement dans le paddock. Une participation pour l'électricité pourra également être demandée.

Tarifs 2017 :

Mini-Parilla

- 1 épreuve 175 €
- 1 épreuve droits majorés** 225 €
- 3 épreuves 480 €
- Droit de piste du vendredi : 40 €

X30 Cadet / Junior / Senior / Master / Super / Shifter 125cc / Super Shifter 175cc:

- 1 épreuve 235 €
- 1 épreuve droits majorés** 285 €
- 3 épreuves 645 €
- Droit de piste du vendredi : 40 €

*** Les droits majorés sont applicables en cas d'inscriptions tardives, soit à partir de 10 jours avant l'épreuve concernée. 5 Jours avant l'épreuve concernée, il n'y aura plus moyen de s'inscrire pour des raisons d'organisation.*

Remboursement : En cas de non-participation, aucun remboursement ni partiel, ni total du droit d'engagement ne sera autorisé.